

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
29 juillet 2024



# COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : UN SERVICE ASSURÉ PAR LE GROUPE NICOLLIN DÈS LE 1<sup>ER</sup> AOÛT 2024\*

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône assure, à l'échelle des 70 000 habitants que compte le territoire, le service public de collecte des déchets ménagers.

Le contrat confié à l'entreprise Éco Déchets, placée en redressement judiciaire depuis quelques mois, sera repris à partir du jeudi 1<sup>er</sup> août 2024 par le Groupe Nicollin.

Le fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers reviendra donc progressivement à la normale.

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône remercie l'ensemble des usagers de leur compréhension.

Renseignements auprès du service environnement au 04 74 29 31 15.

*\* 3 communes sont collectées en régie par les services de la Communauté de communes : Clonas-sur-Varèze, Le Péage-de-Roussillon et Roussillon.*